



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 20 février 2009
(OR. en)

6681/09

POLGEN 28

NOTE

de: la présidence
au: Conseil

Objet: *Conseil européen (19 et 20 mars 2009)*
- *Projet d'ordre du jour annoté*

Conformément à l'article 2, paragraphe 3, du règlement intérieur du Conseil, le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" établit, sur proposition de la présidence, un projet d'ordre du jour annoté au moins quatre semaines avant la réunion du Conseil européen.

La présidence présente donc ci-après le projet d'ordre du jour annoté, qui expose les principaux points qu'elle s'attend à voir aborder par le Conseil européen qui se tiendra les 19 et 20 mars 2009. Les travaux sont bien engagés sur un grand nombre de ces questions et la présidence s'appuiera sur les résultats de ces travaux dans les préparatifs en cours en vue du Conseil européen.

o
o o

La présidence entend limiter l'ordre du jour du Conseil européen aux points qui seront effectivement examinés par les chefs d'État et de gouvernement. Les conclusions de la réunion seront brèves et porteront essentiellement sur les décisions et les politiques générales approuvées par le Conseil européen.

o
o o

I. Situation économique et financière

Le Conseil européen:

- fera le point sur les progrès réalisés pour renforcer la stabilité, la supervision et la transparence des marchés financiers et envisagera le cas échéant des mesures complémentaires, notamment à la lumière des recommandations que devrait formuler le groupe d'experts de haut niveau créé par la Commission en octobre dernier;
- évaluera la mise en œuvre du plan européen pour la relance économique, et envisagera si nécessaire des mesures supplémentaires;
- réaffirmera l'engagement des États membres à revenir dès que possible à des objectifs budgétaires à moyen terme, en conformité avec le Pacte de stabilité et de croissance et au rythme de la reprise économique, afin de s'orienter vers un assainissement coordonné des finances publiques;
- insistera sur la nécessité accrue de progresser davantage dans la mise en œuvre de l'ensemble des piliers de la stratégie de Lisbonne, en accordant une attention particulière à la situation de l'emploi, et adoptera les recommandations intégrées par pays;
- soulignera la détermination des États membres à respecter les principes fondamentaux du marché intérieur et la nécessité d'en approfondir encore le fonctionnement,
- définira la position de l'Union en vue du sommet du G-20 qui se tiendra le 2 avril 2009, y compris le programme relatif aux échanges internationaux et à l'architecture financière internationale (qui figure à l'annexe des conclusions du Conseil européen).

II. Énergie et changement climatique

Le Conseil européen sera invité, conformément à la deuxième analyse stratégique de la politique énergétique/au plan d'action européen en matière de sécurité et de solidarité énergétiques, à arrêter une série d'orientations concrètes dans les domaines ci-après, en vue de renforcer la sécurité énergétique de l'Union à moyen et à long terme:

- développement des infrastructures énergétiques en Europe,
- renforcement des stocks de pétrole et de gaz et des mécanismes de réaction en cas de crise, pour favoriser la sécurité d'approvisionnement,
- amélioration de l'efficacité énergétique,
- diversification des sources d'énergie et des voies d'approvisionnement de l'Union, y compris pour les énergies renouvelables, et
- promotion des intérêts de l'Union dans le domaine énergétique dans ses relations avec les pays partenaires concernés.

Le Conseil européen rappellera également l'importance d'un marché intérieur de l'énergie opérationnel et efficace.

En outre, le Conseil européen élaborera des orientations en vue de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique, concernant notamment la hausse des investissements et des flux financiers tant pour l'atténuation que pour l'adaptation dans les pays en développement, y compris des mécanismes pour la recherche et le transfert de technologies durables à faibles émissions de CO₂.

III. Relations extérieures

Le Conseil européen approuvera l'initiative en vue d'un partenariat oriental dans la perspective du sommet qui se tiendra au mois de mai avec les pays partenaires.

Il pourrait également faire le point sur les progrès de l'Union pour la Méditerranée.

IV. Traité de Lisbonne

À la suite des conclusions de la réunion de décembre 2008 du Conseil européen, le Premier ministre irlandais rendra compte à ce dernier de l'évolution récente de la situation concernant le traité de Lisbonne.